

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 515-8**



---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 515-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 515.**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

Que ce règlement est entré en vigueur le 21 janvier 2021.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 26 JANVIER 2021.

Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

\*\*\*\*\*